

Motion du 27/06/2025 de Marcel Zimmermann, « Gardons la maîtrise du trafic à travers le village »

PROJET DE MOTION

Considérant :

- Que le trafic traversant le village de Puplinge ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années ;
- Que cette tendance va s'intensifier dans les prochaines années, notamment en raison de la fermeture prévue de certaines douanes, de routes secondaires et de la création de l'autoroute Thonon-Machilly ;
- Que les comportements de certains usagers génèrent un danger manifeste pour la sécurité de toutes et tous (vitesse excessive, empiétement sur les trottoirs et bordures, incivilités, etc.) ;
- Que les nuisances générées par ce trafic, tant en termes de bruit que de pollution, affectent fortement la qualité de vie des habitantes et habitants de Puplinge ;
- Que de nombreuses personnes nous interpellent régulièrement sur ce sujet, témoignant d'un malaise croissant au sein de la population ;
- Que la commune se doit de garantir un cadre de vie sûr et paisible pour l'ensemble de ses résidentes et résidents ;

Le Conseil municipal demande à l'Exécutif de la mairie de Puplinge :

- De mettre en place un système de comptage et de suivi en temps réel de l'évolution du trafic à travers la commune, en recourant à des dispositifs participatifs de type Telraam (<https://telraam.net>) ou à toute solution équivalente, permettant de mesurer précisément le nombre de véhicules, leur typologie, leur vitesse moyenne, ainsi que les périodes de forte affluence.
- De mettre les données recueillies à disposition des mandataires et des services compétents, afin de mieux documenter la problématique du trafic à Puplinge et de faciliter l'élaboration de propositions adaptées à la situation locale.
- D'utiliser ces données pour sensibiliser et informer régulièrement les autorités cantonales, notamment le Conseil d'État et l'Office cantonal des transports, de l'évolution du trafic et de ses impacts sur la qualité de vie dans la commune.
- De mettre en œuvre toutes les actions à disposition de la commune pour limiter le trafic de transit à travers le village, en interpellant de manière récurrente les autorités cantonales concernées, et en engageant des discussions avec les communes voisines, suisses et françaises, en vue de coordonner les efforts en matière de circulation, de mobilité douce, et de gestion du trafic transfrontalier.
- De communiquer régulièrement auprès de la population, par le biais des canaux habituels de la commune (site internet, Pupl'infos, réseaux sociaux, etc.), sur l'état du trafic, les mesures envisagées ou mises en œuvre, et les démarches entreprises.